



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FÉVRIER 2026
Lieu : 7 bld de la Trouillette – SAINT MAIXENT L'ÉCOLE
Date de la convocation : 19 février 2026
Date de publication : 3 mars 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260225-DE-2026-02-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2026

Nombre de membres en exercice : 45

Présents : Laurent BALOGE, Sabrina GENAUZEAU, Didier JOLLET, Bernard COMTE, Marie-Pierre MISSIOUX, Frédéric BOURGET, Jérôme BILLEROT, Marie-Claude PAPET, Joël COSSET, Yannick MAILLOU, Sophie FAVRIOU, Sébastien FORTHIN, Marie-Laure WATIER, Christian HERAUD, Alain BORDAGE, Estelle DRILLAUD GAUVIN, Marie NAUDIN, Stéphane BAUDRY, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Tony CHEYROUSE, Corinne PASCHER, Dominique ANNONIER, Thierry PETRAULT, Angélique CAMARA, Michel CHANTREAU, Roger LARGEAUD, Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Michel RICORDEL, Daniel PERGET, Johanny HU.

Excusés : Liliane ROBIN, Régis BILLEROT

Pouvoirs : Daniel JOLLIT donne pouvoir à Stéphane BAUDRY, Corinne GUYON donne pouvoir à Dominique ANNONIER, Céline RIVOLET donne pouvoir à Roger LARGEAUD, Didier PROUST donne pouvoir à Didier JOLLET.

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Michel RICORDEL



DE-2026-02-21 FESTIVAL TRAVERSE ! – APPROBATION DU PROJET COMMUNAUTAIRE ET DE SON PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Roger LARGEAUD

Dans le cadre de sa politique culturelle intercommunale, la Communauté de communes organise un festival annuel des arts de la parole et du conte. La 8^{ème} édition du festival Traverse ! se tiendra du 15 au 19 juillet 2026. Ce projet s'inscrit dans la continuité de Contes en chemins (de 1999 à 2018) autour de nouvelles dynamiques de coopération locale, régionale ou internationale.

Pour cette nouvelle édition, 7 communes seront partenaires : AZAY-LE-BRÛLÉ, LA CRÈCHE, EXIREUIL, NANTEUIL, SAINTE-NÉOMAYE, SOUDAN et PAMPROUX.

Le festival propose des spectacles à destination d'un large public familial. Un stage de contes continue d'être proposé pour douze participants qui restitueront leur travail pendant le festival. Plusieurs balades contées permettent de promouvoir le territoire et de valoriser le patrimoine. Des partenariats sont élaborés, notamment avec l'Union Régionale des Foyers ruraux du Poitou-Charentes (Lezay, 79).

Le budget prévisionnel de la manifestation ci-dessous repose sur un prévisionnel de 120 000 €, comprenant des valorisations.

Les subventions publiques recherchées représentent environ 10.8 % du montant prévisionnel de la manifestation et sont nécessaires à l'équilibre du festival.

Dépenses HT		Recettes HT	
Artistique	28 000 €	Billetterie	3 440 €
Autres frais artistiques - Frais d'approche	12 000 €	Stage 12 participants	4 560 €
Frais de stage	2 500 €	Subventions dont :	13 000 €
Communication	19 500 €	- Région Nouvelle-Aquitaine	9 000 €
Frais techniques	9 000 €	- Département des Deux-Sèvres	4 000 €
Salaires et charges - Équipes tech. et perm.	41 000 €	Mécénat financier	8 000 €

Apports en nature	8 000 €	Mécénat moyen	2 000 €
		Apport en nature	8 000 €
		Autofinancement dont valorisation	81 000 €
TOTAL DÉPENSES	120 000 €	TOTAL RECETTES	120 000 €

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- D'APPROUVER le budget prévisionnel,
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter des demandes de subventions notamment auprès du Conseil Départemental 79 et de la Région ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Le président de séance,

Le/la secrétaire de séance,



